

ETUDIANTS VISITANTS VADEMECUM DES EXAMENS 2019/2020

Inscriptions aux examens : en ligne du 16 septembre 2019 au 7 octobre 2019- dépôt du formulaire papier de l'inscription à remettre au bureau des Relations Internationales (bureau 423) avant le 14 octobre 2019.

Absences aux examens : en cas d'absence à un examen final (qui a lieu en fin de semestre) ou à un contrôle continu (qui a lieu pendant les cours ou conférences de méthodes) l'étudiant ne valide pas son examen.

Modalités de rattrapage aux examens : Lorsque l'étudiant n'a pas réussi à valider un examen (failed), il peut présenter la session de rattrapage dans les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 ou dans lesquelles il a été déclaré absent. **Les sessions de rattrapages des examens (1^{ère}, 2^{ème} et 4^{ème} année) seront organisées au mois de septembre sur inscription auprès du bureau des RI (423).**

Période des examens

- Pour les cours rattachés au semestre 1 : examens en janvier
- Pour les cours rattachés au semestre 2 : examens en mai/juin
- Pour les cours annuels : examens en mai/juin
- Pour les cours annuels suivis uniquement au semestre 1 : examens en décembre

De plus, une session dédiée aux étudiants visitants est organisée à titre dérogatoire au mois de décembre uniquement pour les étudiants dont l'Université d'origine exige un retour début janvier (voir procédure auprès de Michelle BENOIT au bureau 423).

Les autres étudiants devront obligatoirement se présenter à la session d'examens organisée en janvier.

Usage du dictionnaire pendant les examens : seul le dictionnaire bilingue est autorisé, vierge de toute annotation, et sans autre document annexe

Diffusion des résultats d'examens Les résultats sont diffusés par courrier postal à l'issue des délibérations du jury.


Pour les étudiants partis après le semestre 1, les résultats sont disponibles à la fin du mois de février.

Pour les étudiants inscrits pour le semestre 2 ou pour toute l'année universitaire, les résultats sont communiqués après les délibérations du jury qui se réunit vers le 25 juin et les relevés de notes sont envoyés début juillet.

Lorsque l'étudiant est déclaré absent à un examen (Défaillance) cette mention figure sur le relevé de notes.

Fraude aux examens : en cas de constatation de fraude ou de présomption de fraude, un procès-verbal signé par le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques sera transmis à l'université d'origine de l'étudiant soupçonné.

Absences aux cours : l'assiduité aux conférences de méthodes est obligatoire, une absence doit être justifiée auprès du bureau des RI (423).

 **Contact** : Mme Michelle BENOIT, bureau 423, ouvert du Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h fermé le vendredi après midi
lep.incomingstudents@unistra.fr